

Ref : CA2024/61

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2024

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BILAN SOCIAL « ÉDITION 2022 »
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **11 octobre 2024** réuni sous la présidence de **Monsieur Alexandre PÉRAUD**,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3- 7°) bis,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Après consultation du comité social d'administration d'établissement de l'Université Bordeaux Montaigne,
Entendu l'exposé de Madame la directrice des ressources humaines de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le bilan social « édition 2022 » (relatif à la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022) figurant en pièce jointe à la présente délibération.

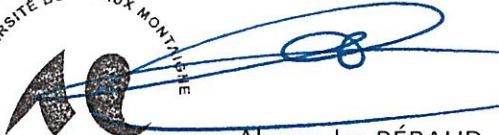
Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 11 octobre 2024.

Membres présents	19
Membres représentés	15
Abstention (s)	0
Votants	34
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

- 7 NOV. 2024

Le Président,

 Alexandre PÉRAUD.
 PRÉSIDENCE

- 7 NOV. 2024

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :